
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 4 septembre 2024 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Luc Rabouin, Président du comité exécutif
M. Benoît Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Gracia Kasoki Katahwa, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoît Dagenais, Directeur général
M. Claude Carrette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Brigitte Grandmaison, Directrice générale adjointe - Services de proximité
M. Martin Prud'homme, Directeur général adjoint - Sécurité urbaine et Conformité
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE24 1331

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 4 septembre 2024, en y retirant les points 20.028, 30.004 et 40.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE24 1332

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 septembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE24 1333

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE24 1334

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

Pour l'entente-cadre du Groupe 1 (SPVM, AMD et Remorquage) :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 15 056 554,28 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre accordée à Logistik Unicorp inc., pour l'approvisionnement en biens et la fourniture des services en gestion vestimentaire intégrée (CG18 0063), majorant ainsi le montant estimé total de l'entente-cadre 1 de 49 385 657,33 \$ à 70 382 703,02 \$;
- 2- d'autoriser une dépense de 3 300 845,76 \$, taxes incluses, à titre de frais de gestion;
- 3- d'autoriser une dépense de 730 823,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 908 822,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services utilisateurs, et ce, au rythme des besoins à combler;

Pour l'entente-cadre du Groupe 2 (SIM, ASM et BRIG) :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 5 517 450,21 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre accordée à Logistik Unicorp inc., pour l'approvisionnement en biens et la fourniture des services en gestion vestimentaire intégrée (CG18 0063), majorant ainsi le montant estimé total de l'entente-cadre 2 de 21 829 031,25 \$ à 30 494 684,28 \$;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 998 024,45 \$, taxes incluses, à titre de frais de gestion;
- 3- d'autoriser une dépense de 398 630,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 791 410,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services utilisateurs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1246135001

CE24 1335

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de cinq ans avec possibilité de deux prolongations de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des supports à écrans d'ordinateurs et des cabines, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20459 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles (Lot)</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Concept Mobilier Mobel360 inc.	supports à écrans d'ordinateurs (D)	215 336,68 \$
Eldon James Poncsak	cabines (E)	191 543,75 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 81 376,09 \$, taxes incluses, (Lot D : 43 067,34 \$ + Lot E : 38 308,75 \$) à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une durée de cinq ans avec possibilité de deux prolongations de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des postes de travail et rangements, des fauteuils et des tables, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20459 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles (Lot)</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Artopex inc.	postes de travail et rangements (A)	3 688 227,99 \$
Artopex inc.	fauteuils (B)	1 138 351,77 \$
Groupe ameublement Focus inc.	tables (C)	665 779,98 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 1 098 471,95 \$, taxes incluses, (Lot A : 737 645,60 \$ + Lot B : 227 670,35 \$ + Lot C : 133 156 \$) à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Artopex inc. et Groupe Ameublement Focus inc.;

- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1245896002

CE24 1336

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Concept Controls inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'équipements de détection et de surveillance de l'environnement de matières dangereuses, pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 162 847,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20564;
- 2- de procéder à une évaluation de rendement de Concept Controls inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1245866001

CE24 1337

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à EBI Envirotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de nettoyage de chambres de vannes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 617 230,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20574;
- 2- d'autoriser une dépense de 30 861,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 30 861,55 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de EBI Envirotech inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1244473001

CE24 1338

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à 9200-2427 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, pour une période de 36 mois, avec une option de renouvellement de 12 mois, le contrat pour les services de déneigement et d'entretien routier de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, du lieu d'enfouissement technique et du centre de traitement des matières organiques de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20508;
- | Firmes | Articles | Montant
(taxes incluses) |
|-----------------------|--|-----------------------------|
| 9200-2427 Québec inc. | Lot 1 - Contrat 1 - Services de déneigement et d'entretien routier de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte | 292 495,95 \$ |
| 9200-2427 Québec inc. | Lot 2 - Contrat 2 - Services de déneigement et d'entretien routier du lieu d'enfouissement technique (LET) et du centre de traitement des matières organiques (CTMO) | 327 506,29 \$ |
- 2- d'autoriser une dépense de 123 999,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour les deux lots (lot 1 : 58 498,59 \$ et lot 2 : 65 501,26 \$);
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de 9200-2427 Québec inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1243772001

CE24 1339

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Drumco Énergie inc., le contrat pour la fourniture d'un groupe électrogène d'une puissance minimale de 400 kW avec un moteur diesel intégré dans un caisson insonorisé, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 371 242,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20509;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1245501002

CE24 1340

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Agilent Technologies Canada inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un système purge et piégeage couplé au chromatographe en phase gazeuse avec détection par spectrométrie de masse, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 223 901,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20578;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1245435001

CE24 1341

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois incluant une option de prolongation de 12 mois supplémentaires, par laquelle Importel inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des jeux vidéo, pour une somme maximale de 729 438,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20518;
- 2- d'imputer cette dépense de consommation au rythme des besoins à combler, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1249580002

CE24 1342

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans par laquelle Trois Diamants Auto (1987) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de pièces de véhicules authentiques (OEM) de marque Chrysler, pour une somme maximale de 1 136 809,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20576;
- 2- d'autoriser une dépense de 170 521,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Trois Diamants Auto (1987) ltée;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1247567026

CE24 1343

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la cession à l'Agence de mobilité durable du contrat octroyé à Paysagiste Solarco inc., pour les services de déneigement pour le Complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin, au 1^{er} novembre 2024 (CG23 0325);
- 2- d'autoriser un ajustement à la baisse de la base budgétaire à partir de 2025 de 6 600 \$ pour le budget des revenus et de 216 500 \$ pour le budget des dépenses.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1245978002

CE24 1344

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux d'aménagement de feux de circulation et d'axes de mobilité à 50 intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 044 979,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 516209;
- 2- d'autoriser une dépense de 208 995,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Construction N.R.C. inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1248848017

CE24 1345

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'égout et de conduite d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage et d'utilités publiques (Commission des Services Électriques de Montréal (CSEM), Bell, Hydro-Québec) dans la rue Aylmer, de la rue Milton à la rue Prince-Arthur Ouest dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 587 798,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 464410;
- 2- d'autoriser une dépense de 763 267,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 961 490,31 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 1 138 109,46 \$, taxes incluses (contrat entente : 992 017,20 \$ + contingences : 146 092,26 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1247231024

CE24 1346

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Reftech International inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues n° 2 et n° 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 565 640,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP24023-BF0000-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 313 128,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Reftech International inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1247033002

CE24 1347

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Coffrage Alliance ltée, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'étalement de tunnels de ventilation et d'évacuation du Biodôme de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 373 438,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IM-PR-24-0001-Tunnels;
- 2- d'autoriser une dépense de 56 015,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 56 015,82 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1247424002

CE24 1348

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Demospec Déconstruction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de déconstruction du bâtiment entrepôt cour de Louvain et du bâtiment Centre de distribution Louvain (magasin 1), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 724 429,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15934;
- 2- d'autoriser une dépense de 344 885,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 206 931,55 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Demospec Déconstruction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1249544002

CE24 1349

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Filtrum inc., celui-ci ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau des équipements de chaux à l'usine de production d'eau potable Pointe-Claire., aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 951 523,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEP-P240009-168333-C ;
- 2- d'autoriser une dépense de 442 728,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 177 091,39 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Filtrum inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1247574001

CE24 1350

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à accorder un contrat de services de construction à l'entreprise Les Couvertures St-Léonard inc. dans le cadre des travaux de la Biosphère, notamment la toiture et la plateforme B, conformément à l'appel d'offres public 202406288PUBCO, pour une dépense totale de 7 908 210,45 \$, taxes incluses, se détaillant comme suit :
 - Travaux pour un montant de 6 645 555 \$, taxes incluses;
 - Contingences de 15 % pour un montant de 996 833,25 \$, taxes incluses;
 - Incidences de 4 % pour un montant de 265 822,20 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1247862010

CE24 1351

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux d'aménagements ainsi que des travaux électriques dans le parc Jarry, dans l'arrondissement de Villieray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 742 325,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-6146;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 148 465,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 574 232,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 287 116,26 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Charex inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1249965001

CE24 1352

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de résilier le contrat accordé à Constructions Rocart inc. pour les travaux de réfection/mise aux normes des rampes d'accès et du revêtement de la cour des bonsaïs de la Maison de l'Arbre Frédéric-Back au Jardin botanique de Montréal (CM23 1432);
- 2- d'autoriser un paiement de 88 393,07 \$, taxes incluses, afin d'acquitter les frais reliés à cette résiliation;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1247227003

CE24 1353

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 348 824,02 \$, taxes incluses, pour l'entretien ménager de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Axia Service inc. (CG21 0563), majorant ainsi la somme totale du contrat de 1 046 472,07 \$ à 1 395 296,09 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1245492002

CE24 1354

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de trois ans, du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2027, par laquelle Technologies Direxyon inc. s'engage à fournir à la Ville, sur demande, le service de maintenance applicative pour le logiciel d'aide à la décision « DIREXYON » anciennement « Infra » servant à la production des plans d'intervention intégrés des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voiries sur le territoire de l'agglomération, pour l'hébergement des données et pour les besoins de développement de nouvelles fonctionnalités liées aux actifs de l'eau ponctuels et aux actifs du parc immobilier du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour une somme maximale de 1 869 499,82 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 5 juillet 2024;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1248126002

CE24 1355

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 397 702,15 \$, taxes incluses, pour les ententes-cadres fournissant des services professionnels d'évaluation du potentiel des compétences de gestion des cadres de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à M2D Leadership, majorant ainsi le montant total de 1 119 281,63 \$ à 1 516 983,72 \$, taxes incluses;

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1244716002

CE24 1356

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à FNX-innov inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de quatre ans, le contrat pour la fourniture de services professionnels, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 636 419,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20437;
- 2- d'autoriser une dépense de 450 913,55 \$, taxes incluses, à titre de dépenses admissibles;
- 3- d'autoriser une dépense de 563 641,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de FNX-innov inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1245520001

CE24 1357

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire à la Direction de l'épuration des eaux usées, dans le cadre du contrat accordé à Les Services EXP inc. (CG21 0578).

Adopté à l'unanimité.

20.024 1249973002

CE24 1358

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans ou jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires, par laquelle Équipe Laurence inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie visant divers projets au Complexe sportif Claude-Robillard, notamment le stade d'athlétisme, pour une somme maximale de 1 484 902,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20555;
- 2- d'autoriser une dépense de 222 735,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Équipe Laurence inc.;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1248782001

CE24 1359

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Coalition Pozé pour assurer le déploiement des services de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention social (EMMIS), pour un montant maximal de 5 658 530 \$, taxes incluses, pour une période se terminant le 31 mars 2028, conformément au projet de convention;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et Coalition Pozé à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1246535002

CE24 1360

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Tech Vac Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture d'équipements de pompage et de nettoyage de puits d'accès, pour une période de 48 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 185 569,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-2315;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Tech Vac Environnement inc. à cet effet;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Tech Vac Environnement inc.;
- 4- d'autoriser le président par intérim de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le projet de convention, pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1240649009

CE24 1361

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'avenant à l'entente entre la Ville de Montréal et Lafarge Canada inc. (CG22 0106) relativement à l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour la gestion des eaux pluviales provenant du collecteur industriel, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025, avec possibilité de prolongation jusqu'au 31 décembre 2027;
- 2- d'autoriser une dépense de 8 367 787,23 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027, conformément au projet d'avenant à l'entente;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1249911003

CE24 1362

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 252 672,65 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à Cofomo inc. (CG23 0187), pour l'augmentation des banques d'heures du lot 1 (fourniture sur demande de prestations de services de techniciens informatiques), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 497 094,78 \$ à 3 749 767,43 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1249563008

CE24 1363

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Les Fondations du Quartier, à des fins de constructions de logements sociaux et communautaires, deux terrains vacants constitués des lots 6 049 217 et 6 049 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 3725,3 mètres carrés, situés dans le projet de développement Westbury, au nord de la rue Vézina, à l'ouest de l'avenue Westbury, au sud de l'avenue De Coutraï et à l'est du boulevard Décarie, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 1 572 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à ce que Les Fondations du Quartier démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents de 1 572 000 \$ au Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2024;
- 4- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1248290006

CE24 1364

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal vend à Investissements Claricpur Décarie inc./Claricpur Décarie investments inc., à des fins d'assemblage pour la construction d'un projet locatif d'habitations résidentielles, un terrain vacant constitué du lot 6 607 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, correspondant à une partie de ruelle située entre le boulevard Décarie et l'avenue Prud'homme, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 102,7 mètres carrés, pour un montant de 350 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte, dont l'établissement d'une servitude réelle temporaire en faveur de la Ville;
- 2- de fermer et de retirer du domaine public, à toutes fins que de droit, le lot 6 607 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à la réception d'une confirmation écrite du Service de la stratégie immobilière à l'effet que Bell Canada a retiré ses équipements, consentis à les abandonner ou convenus d'une entente avec Investissements Claricpur Décarie inc./Claricpur Décarie investments inc.;
- 4- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à la réception d'une confirmation écrite du Service de la stratégie immobilière à l'effet que l'Entente d'infrastructures est signée et adoptée par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;

- 5- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à la réception d'une confirmation écrite du Service des affaires juridiques à l'effet que l'opération cadastrale est complétée et que les nouveaux lots, créés et publiés au registre foncier du cadastre du Québec, visés par l'acte de vente sont conformes à la promesse d'achat et au plan d'opération cadastrale joints au présent dossier décisionnel;
- 6- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1248290004

CE24 1365

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de permission par laquelle Société en commandite Capreit, représentée par son commandité Capreit GP inc., permet à la Ville de Montréal d'utiliser les équipements de télécommunications sur la toiture du 1, Place Bellerive à Laval, d'une superficie de 150 pieds carrés, pour les besoins du Système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SERAM), pour un terme de dix ans, rétroactivement du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2033, pour un montant total de 114 975 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à ladite permission;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1248042008

CE24 1366

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ au Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal, pour une période allant de 2024 à 2025, pour le projet Cultiver l'Espoir;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1247956003

CE24 1367

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et Habitations l'Émérillon pour la construction de trois immeubles sur les lots 6 541 895 et 6 541 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, totalisant 109 unités dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles dans le cadre de l'entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Fédération des Caisses Desjardins du Québec;
- 2- d'approuver la convention de subordination entre Habitations l'Émérillon, la Caisse d'économie solidaire Desjardins et la Ville de Montréal;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire de deuxième rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 4- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de la convention de subordination entre Habitations l'Émérillon, la Caisse d'économie solidaire Desjardins et la Ville de Montréal;
- 5- d'autoriser un soutien financier maximal de 8 284 000 \$ à Habitations l'Émérillon, représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal;
- 6- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents de 8 284 000 \$ au Service de l'habitation pour 2024;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1243716003

CE24 1368

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 650 000 \$, pour la réalisation du projet Brique par Brique, situé au 8600, rue de l'Épée, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1247597001

CE24 1369

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 100 000 \$ à l'Alliance de l'industrie touristique du Québec en 2024 et d'un total de 200 000 \$, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec, pour les années 2025, 2026 et 2027 pour le projet portant sur l'invitation du Guide Michelin;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1243715003

CE24 1370

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 300 000 \$ à l'Académie Asylum pour l'année 2024-2025 et de 600 000 \$, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente, pour les années 2025-2026 à 2027-2028 pour soutenir la croissance de l'industrie du jeu vidéo indépendant;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1238973003

CE24 1371

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 66 096,50 \$, taxes incluses, à être versée à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour divers travaux requis au bâtiment municipal localisé au 2250, rue Plessis dans le cadre du budget de fonctionnement du Service de l'habitation en 2025;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1243867005

CE24 1372

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier d'un montant maximal de 45 000 \$, à Carrefour jeunesse-emploi Montréal Centre-Ville, dans le cadre de l'appel à propositions Entreprendre ensemble;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 350 000 \$, aux organismes ci-après désignés, dans le cadre de l'appel à propositions Entreprendre ensemble :

Organisme	Montant
Fondation Lise Watier	70 000 \$
Evol Financement	70 000 \$
Carrefour jeunesse-emploi Ahuntsic Bordeaux-Cartierville	70 000 \$
Centre Horizon Carrière	70 000 \$
Le Pole	70 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1248298004

CE24 1373

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et Domaine de Parc Cloverdale pour la rénovation d'un bâtiment situé au 4695, rue Alexander, dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.);
- 2- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire de troisième rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;

- 3- d'accorder un soutien financier maximal de 338 272 \$ à Domaine de Parc Cloverdale représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1244681003

CE24 1374

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 700 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux pour la réalisation d'initiatives auprès des personnes migrantes à statut précaire et sans statut, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dédié à l'appel à projets sur invitations « Montréal pour toutes et tous, sans égard au statut », pour la période du 30 septembre 2024 au 31 décembre 2026 :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
Médecins du monde	Favoriser la protection et le mieux-être des personnes MSP par un accompagnement social et de proximité à Montréal	300 000 \$
Mission communautaire de Montréal	de Avenir partagé : confiance et justice pour avancer ensemble	200 000 \$
Mouvement contre le viol et l'inceste	et Philoxenia: MCVI à l'accueil des étrangères	200 000 \$

- 2- d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1248121003

CE24 1375

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière - eau et égouts - locale, destinée à combler le déficit des activités de fonctionnement, pour un montant maximal de 1 900 000 \$, somme nécessaire pour permettre au Service de l'eau d'assumer les dépenses à venir d'ici la fin de l'année;

- 2- d'autoriser un virement, jusqu'à concurrence de 1 900 000 \$ du Service de l'eau vers les arrondissements, dans le cadre de la réalisation d'activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1249966004

CE24 1376

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Villeraï–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre en charge les travaux de mise aux normes des feux de circulation, à l'intersection des rues Joseph-Guibord et Jarry Est, sur le réseau local de l'arrondissement, dans le cadre du programme complémentaire de planage-revêtement 2024, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1245551003

CE24 1377

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 1 349,30 \$ relative au déplacement de Mme Josefina Blanco, membre du comité exécutif et conseillère de la Ville à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, et de Mme Kaïla Amaya Munro, conseillère d'arrondissement de Verdun, afin de participer à une réunion du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra à Ottawa, en Ontario, les 18 et 19 septembre 2024;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1249687002

CE24 1378

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer Mathieu Dormaels, spécialiste en patrimoine et culture, à titre de membre du Conseil du patrimoine de Montréal pour un premier mandat renouvelable de trois ans à compter du 17 septembre 2024;

- 2- de nommer les personnes suivantes à titre de membres suppléants du Conseil du patrimoine de Montréal pour un premier mandat renouvelable de trois ans à compter du 17 septembre 2024 :
 - Naomi Lane, conseillère en patrimoine culturel;
 - Melissa Mars, conseillère en architecture et patrimoine;
 - Marie-Dina Salvione, experte en patrimoine;
 - Jean-François Sabourin, urbaniste;
 - Annick St-Denis, experte en écologie;
- 3- de nommer Christian Gates Saint-Pierre, archéologue et membre suppléant actuel, à la vice-présidence du Conseil du patrimoine de Montréal pour un mandat non renouvelable de trois ans à compter du 17 septembre 2024;
- 4- de renouveler le mandat des personnes suivantes, à titre de membres du Conseil du patrimoine de Montréal, pour un second mandat non renouvelable de trois ans :
 - Giovanni Diodati, architecte, jusqu'au 27 septembre 2027;
 - Mira Haidar, architecte paysagiste, jusqu'au 27 septembre 2027;
 - Christophe-Hubert Joncas, urbaniste, jusqu'au 1^{er} octobre 2027;
- 5- de remercier les personnes suivantes pour leur apport aux travaux du Conseil du patrimoine lors des six dernières années :
 - Madeleine Demers, architecte et urbaniste;
 - Martin Drouin, professeur;
 - Daniel Durand, architecte;
 - Audrey Monty, architecte;
 - Cornelia Garbe, experte en écologie forestière.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1249671004

CE24 1379

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) ».

Adopté à l'unanimité.

40.001 1249443001

CE24 1380

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les réseaux câblés (12-012) ».

Adopté à l'unanimité.

40.002 1240025007

CE24 1381

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 814 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

40.003 1249403001

CE24 1382

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « avenue Senécal » l'avenue Sénéchal reliant le boulevard LaSalle au boulevard Champlain et constituée des lots numéros 1 135 391, 1 135 390, 1 135 387, 1 135 385, 1 135 369 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de LaSalle, comme indiqué sur le plan joint au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1249026002

CE24 1383

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente de règlement E.V. 2023-1048 intervenue entre la Ville de Montréal et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, 301) concernant le grief n° 21-1639;
- 2- d'adopter l'entente-cadre de transfert entre le Régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal et le Régime complémentaire de retraite des employés de la Cité de Dorval.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1240314002

CE24 1384

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (APM) concernant la modification de certaines dispositions de la convention collective et les modalités de la DA-ASS en lien avec les pompiers flottants.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1246404001

CE24 1385

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de Mme Caroline Champagne à titre de directrice - soutien général, projets spéciaux et service à la clientèle dans l'échelle salariale 2024 - FM11, à compter du 4 septembre 2024 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques à signer le contrat pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1249742002

Levée de la séance à 10 h 21

70.001

Les résolutions CE24 1331 à CE24 1385 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville